

EN DÉFENSE DU CADRE NATIONAL ET DU STATUT ! NON AU GRENELLE DE L'ÉDUCATION ! RUPTURE DES CONCERTATIONS AVEC BLANQUER SUR CES BASES ! POUR LA MOBILISATION !

Le 26 mai, le ministre Blanquer a rendu ses « conclusions » du Grenelle de l'éducation. Une dotation de 400 millions d'euros en 2022 a ainsi été annoncée, de même et surtout que 12 engagements qui, selon le ministère, constituent « une étape majeure pour la transformation de notre système éducatif ». (1).

Non seulement l'enveloppe allouée est dérisoire, rapportée au million de personnels de l'Éducation nationale, mais Blanquer ouvre une « nouvelle phase de dialogue social » en juin-juillet (2). Dans les groupes de travail (GT), les « modalités de revalorisation » s'articulent à des thèmes induisant des modifications statutaires. Alors que le blocage du point d'indice est maintenu, les organisations syndicales devraient donc apporter leur caution au développement de primes et d'indemnités à géométrie variable, dans le sens d'une individualisation des rémunérations et à de nouvelles attaques contre les statuts et les obligations de service.

Car Blanquer veut avancer dans la mise en œuvre des 400 propositions du Grenelle, lesquelles vont dans le sens de la destruction du cadre national de l'école, avec de lourdes menaces sur le statut des personnels.

VERS L'AUTONOMIE PLEINE ET ENTIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS

Blanquer veut donner des pouvoirs hiérarchiques aux directeurs d'école. Il est aussi question de « donner plus d'autonomie aux équipes des collèges et lycées pour développer leurs projets » (engagement 8), avec l'objectif que le projet d'école ou d'établissement supplante les objectifs nationaux (« un collectif pédagogique uni autour d'objectifs partagés »). Pour y parvenir, différents instruments sont prévus :

→ **Encadrement, pilotage des établissements, et hiérarchies intermédiaires :**

L'existence du groupe de travail « Charte des pratiques de pilotage » prévu aux réunions de l'agenda social de juin-juillet annonce de nouvelles mesures d'encadrement et de gestion de proximité des personnels. Le ministère ouvre la voie à la constitution de multiples coordinateurs autour des chefs d'établissements (professeurs référents notamment pour le « suivi des élèves » ou pour « l'harmonisation du contrôle continu »). Il s'agit là de briser l'unité des salles de professeurs et de renforcer le pouvoir des chefs d'établissement.



→ **Gestion des ressources humaines de proximité et accompagnement : des contrôles permanents**

Dans les établissements du second degré, Blanquer veut mettre en place des « postes de professeurs en service partagé » qui auraient des missions « d'aide à l'inspection des enseignants » (CMI2D), ce qui implique des modifications statutaires. Dans le 1^{er} degré, il veut augmenter le nombre de « conseillers pédagogiques de circonscription » (CPC). Les CMI2D et les CPC effectueraient des missions d'« accompagnement », un outil de pilotage pédagogique, de mise au pas des enseignants et ils participeraient à l'évaluation des établissements aux côtés des inspecteurs. Au-delà, la publication des feuilles de route RH par les rectorats augurent d'une pression plus grande sur les personnels (y compris vers la sortie ?).

Avec le développement de cette GRH de proximité, la présence et le poids de l'encadrement serait renforcé. Dans le contexte de quasi-disparition des CAP, on s'achemine vers un alignement sur le fonctionnement du privé : la modification du concours (incluant un véritable entretien d'embauche en guise d'oral), l'extension du recrutement sur contrat, la mise en place du conseil d'évaluation de l'école (chargé d'évaluer les écoles et établissements) participent des mêmes objectifs. Ce système d'évaluation des établissements va induire des financements différenciés selon les contrats d'établissements et selon les résultats. La concurrence entre les établissements en sera généralisée.

Les engagements de Blanquer programment l'explosion du cadre national de l'Enseignement Public.

VERS LA CASSE DU STATUT

→ « Personnalisation » des carrières : faire exploser les acquis statutaires !

Blanquer veut « *Personnaliser le parcours de chacun* ». Cette « personnalisation » va à l'encontre des règles statutaires de l'avancement : s'agit-il d'une remise en question de l'avancement à l'ancienneté, prélude à un avancement au « mérite » ?

Il annonce une « *dés-anonymisation du sort de chacun* » lors des « *mutations* ». Cela signifierait la fin tout barème, la généralisation du recrutement sur « profil », voire le recrutement local par les chefs d'établissement. La volonté ministérielle d'avancer vers des primes variables dans l'éducation prioritaire, en fonction des projets effectués, semble accréditer cette hypothèse. Plus globalement, l'expérimentation de la contractualisation, dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement, relève clairement de cette logique.

→ Remplacements, formations obligatoires, flexibilité, recours à l'e.learning, mentorat...

Au nom de la « continuité pédagogique » et sous couvert de la « coopération » ou de « l'esprit d'équipe », Blanquer remet à l'ordre du jour les objectifs du décret G. de Robien sur le remplacement, notamment via les heures supplémentaires et le télé-enseignement. L'utilisation de dispositifs numériques serait encadrée par un AED. Avec à la clé, l'augmentation de la charge de travail pour les personnels.

L'autonomie doit aussi se décliner en termes de projet d'école ou d'établissement, lesquels détermineront un plan d'action et de réussite (suivi des élèves, orientation, harmonisation du contrôle continu, etc.).

Les engagements ministériels sur le remplacement ou la formation continue (de surcroît en fonction d'objectifs locaux) préparent de nouvelles obligations pour les personnels. La volonté d'imposer des pratiques pédagogiques, l'encadrement des enseignants dans le contrôle continu sont autant de mise en cause de la liberté pédagogique. Blanquer entend aujourd'hui s'attaquer au cœur du statut et disloquer les garanties collectives nationales.

Toutes ces mesures conduisent à l'individualisation des carrières, à la dérèglementation des conditions de travail... à la mise en concurrence des personnels... Il s'agit de décliner, dans l'Enseignement public, la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) qui vise à liquider toutes les garanties statutaires, à aligner le statut des personnels sur le modèle anglo-saxon de la fonction publique d'emploi, voire vers la privatisation avec l'externalisation de pans entiers de la Fonction publique. « L'engagement » de Blanquer est clair : suppressions de postes, précarisation, bénévolat (cf. l'accord avec le Collectif Mentorat) (3).

POUR LA RUPTURE IMMEDIATE DES CONCERTATIONS, POUR LA MOBILISATION !

Après des mois de discussions, le ministre entame de nouvelles concertations en juin-juillet, avec plusieurs groupes de travail, dont les objectifs se situent aux antipodes des revendications des personnels.

Qui peut croire que des discussions dans ce cadre puissent être favorables aux personnels ? Le Grenelle a déjà comporté une cinquantaine de réunions, et plusieurs dizaines de concertations avec les organisations syndicales dans le cadre de l'« agenda social », le tout confortant à chaque fois les plans destructeurs du gouvernement.

Pour freiner et désarmer les mobilisations, le gouvernement tente de nouveau d'associer les syndicats à la mise en œuvre de ses plans. Ces concertations ouvrent la voie à la dislocation du cadre national de l'école, à la redéfinition des obligations de services, à d'importantes modifications statutaires dans le sens de l'explosion des droits nationaux.

La défense de l'Enseignement public exige de combattre le Grenelle de l'éducation. Cela implique de tout entreprendre pour la rupture immédiate des concertations et pour que les organisations syndicales (SNES, SNUipp, FSU, CGT, FO, Solidaires...) refusent de participer à l'agenda social. Sur ces bases, il sera possible d'informer et d'ouvrir la voie à la mobilisation unie pour contraindre le gouvernement à reculer et au-delà pour la satisfaction des multiples revendications des personnels, à commencer par l'augmentation des salaires par déblocage et hausse du point d'indice et rattrapage du pouvoir d'achat.

(1) <https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>

(2) Agenda Grenelle juin-juillet : <https://www.education.gouv.fr/media/89852/download>

(3) <https://www.education.gouv.fr/1-jeune-1-solution-les-ministres-jean-michel-blanquer-et-elisabeth-borne-ont-preside-le-premier-323372>